Boisemont
VILLAGE DU VAL D'OISE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 24 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre septembre, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à vingt heure trente minutes en mairie de Boisemont sous la présidence du Maire de Boisemont, Madame Stéphanie CHORIN.

Date de convocation : 18 septembre 2026

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 13
Nombre de membres votants : 14

Etaient Présents :
Jean-Michel ALBERTOSI, Marta BEILIN, Séverine BRUSSOT-COGNARD, Emma CHARTIER Stéphanie CHORIN, Antoine ISINGRINI, François LAINEE, Boubekeur MERABET, Philippe MICHEL, Sylviane POULY, Louis YOSHIDA, Edith THAVER, Daniel TREUVELOT

Absents excusés : Alham ARSALANE donne pouvoir à Stéphanie CHORIN

Absents : Tristan ROEDERER

Secrétaire de séance : Emma CHARTIER

REGLEMENT INTERIEUR DES SERVICES PERISCOLAIRES

Vu la délibération 2024-12 du 4 juillet 2024
Considérant l'accueil temporaire de l'école Chasles-Le Roux sur le site du Boulingrin (Vauréal)
Considérant que ce changement de locaux entraîne des modifications d'horaires afin de faciliter l'accueil des enfants et limiter les flux aux abords de l'école du boulingrin,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de modifier le règlement des services périscolaires qui sera mis en application de septembre 2026 jusqu'à réintégration des locaux de l'école de Boisemont.

DIT que le Maire de la commune de BOISEMONT est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité.

APPROBATION à l'UNANIMITE
Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa publication et sa transmission au Représentant de l'Etat.

Secrétaire de séance
Emma CHARTIER

Pour extrait conforme
Le Maire de Boisemont
Stéphanie CHORIN

MAIRIE DE BOISEMONT 95 (Val d'Oise)